

**VILLE DE BRIARE**

| Nombre de conseillers |    |
|-----------------------|----|
| En exercice           | 27 |
| Présents              | 23 |
| Votants               | 26 |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le 1<sup>er</sup> juin, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux mai, s'est réuni en salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gabriel DENIZOT, le Maire.

**Présents :**

Monsieur DENIZOT Gabriel ; Monsieur DORSO André ; Monsieur FAISY Fabien, Madame GUILLAUME Sylvie, Monsieur POIDVIN Thomas ; Madame DELEHAYE Jacqueline ; Madame PIROG Dominique ; Madame MOLONEY Pauline ; Monsieur MANZANO Patrick ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Madame VASSOILLE Lucie ; Monsieur DELEHAYE André ; Madame LECOMTE Sylvie ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame SALIN Audrey ; Monsieur TOURTE Jean-Luc ; Madame ACKENINE Claude ; Monsieur SEGURET Alain ; Monsieur ROUGNON-GLASSON Denis ; Madame PINON Nicole, Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame SIGNORET Edwige ; Madame VELAY Christiane.

**Absente :** Madame PARIS Mathilde

**Absents excusés :**

Monsieur SEMENCE Gérard ; Madame BLANCHET Ludivine ; Monsieur GIRAULT Dominique.

**Procuration a été donnée à :**

Monsieur SEMENCE Gérard a donné procuration à Monsieur POIDVIN Thomas.  
Madame BLANCHET Ludivine a donné pouvoir à Madame SALIN Audrey.  
Monsieur GIRAULT Dominique a donné procuration à Monsieur LHOSTE Laurent.

Madame PIROG Dominique est nommée secrétaire de séance.

**Délibération n°2026-046 : RÉVISION DU NOMBRE D'ADJOINTS MUNICIPAUX.**

**Considérant** que Madame MOLONEY Pauline, a démissionné de son poste de deuxième adjointe le 12 mai 2026 ;

**Considérant** que le Sous-Préfet a accepté sa démission le 13 mai dernier avec mise en œuvre le 19 mai 2026 date de réception du courrier par Madame MOLONEY ;

**Considérant** que le Conseil municipal a été informé de la démission de Madame MOLONEY ;

**Considérant** la délibération n° 2026-002 du 13 avril 2026 ayant établi à huit le nombre d'adjoints ;

**Considérant** que conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, lorsqu'un poste d'adjoint devient vacant, il appartient au Conseil municipal de redéfinir le nombre d'adjoints fixé par délibération ;

**Considérant** qu'il est proposé en raison de cette vacance de ramener le nombre d'adjoints à sept ;

**Considérant** que par voie de conséquence, les adjoints actuellement en fonction remonteront chacun d'un rang.

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

- **APPROUVE** la révision du nombre d'adjoints municipaux à 7 à compter de ce jour, afin de garantir une représentation adéquate au sein du Conseil municipal ;
- **DIT** que par voie de conséquence, les adjoints actuellement en fonction remonteront chacun d'un rang dans l'ordre des adjoints.

Le 1<sup>er</sup> juin 2026

La Secrétaire de séance,



Dominique PIROG

Le Maire,



Gabriel DENIZOT